



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation :
13/03/2026
Date d'affichage :
13/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-mars à 18 h, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous présidence Mme Claude Joly et M. Etienne LANNEL, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

Présents: M. BONHOMME Alexandre, Mme COBERT Anne, Mme CHESNEL Elody, Mme DECAYEUX Ghislaine, M. DELEENS Xavier, Mme HEUZÉ Stéline, Mme JOLY Claude, M. LANNEL Etienne, M. LESENECHAL Benjamin, M. ROIX Andy et M. WATTEBLED Christophe

Absents :

A été élue secrétaire de séance :
Mr ROIX Andy

1 - Approbation du dernier compte rendu

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans observation.

2 – Installation du conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Claude JOLY, plus âgée des membres présents du conseil municipal (L. 2122-8 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

- M. BONHOMME Alexandre, Mme CHESNEL Elody, Mme COBERT Anne, Mme DECAYEUX Ghislaine, M. DELEENS Xavier, Mme HEUZÉ Stéline, Mme JOLY Claude, M. LANNEL Etienne, M. LESÉNÉCHAL Benjamin, M. ROIX Andy et M. WATTEBLED Christophe.

3 – Election du Maire

Madame Claude Joly, plus âgée des membres présents du conseil municipal a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue :	5

Monsieur Etienne LANNEL a été proclamé maire et immédiatement installé.

Sous la présidence de Monsieur Etienne LANNEL élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

4 – Détermination du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 2 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

5 - Election des adjoints

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

- **COBERT Anne**
- ROIX Andy
- DECAYEUX Ghislaine

Il a ensuite été procédé dans les mêmes conditions que l'élection du maire à l'élection des adjoints au maire.

Nombre de votants (enveloppes déposées) :	11
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme COBERT Anne.

Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste.

6 – Charte de l'élu local

Conformément aux dispositions de l'article L2121-7 du code général des collectivités territoriale, M. le maire a donné lecture de la charte de l'élu local dont une copie est remise à chaque élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 00

Le secrétaire de séance



Le Maire, Etienne LANNEL


